



3-3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

OAP SECTORIELLE N°25

> SECTEUR AMPERE A SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Projet de PLUi – Dossier d'arrêt – Conseil de territoire du 19 mars 2019



SOMMAIRE

1	Contexte du projet	3
2	Parti d'aménagement	3

1 CONTEXTE DU PROJET



Ampère, vue satellite et périmètre de l'OAP

0 25 50 75 100

Source : IGN, Ortho HR 2017

L'îlot Ampère se situe dans le centre-ville de Saint-Ouen-sur-Seine à proximité de l'Hôtel de Ville et des transports en commun, notamment l'arrêt de métro « Mairie de Saint-Ouen » desservi par la ligne 13 et prochainement par la ligne 14. Cet îlot s'insère dans un tissu urbain relativement dense et en mutation, entre la ZAC des Docks au nord-est et le site de renouvellement urbain « Cordon/La Motte/ Taupin » à l'est. Le site de l'OAP est actuellement occupé par un gymnase municipal et le bâtiment de la bourse du travail. Ce site est par ailleurs classé en zone UEh sur le plan de zonage.

En raison de sa superficie (près de 1 ha) et de sa situation géographique, en centre-ville, cet îlot a été identifié pour répondre aux objectifs du PADD visant à adapter l'offre d'équipements publics du territoire. Le site est en effet identifié sur la carte du PADD comme devant accueillir un équipement scolaire afin d'accompagner le développement démographique de la commune, notamment lié à l'arrivée de nouveaux habitants dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Docks.

2 PARTI D'AMENAGEMENT

3 principes majeurs fondent le parti d'aménagement retenu pour le secteur :

Promouvoir la mixité fonctionnelle en respectant la morphologie du tissu existant

Le programme de l'opération prévoit la réalisation d'un groupe scolaire et d'un ensemble de logements d'un gabarit maximum de R+5.

Faciliter les connexions internes et externes de l'îlot

Afin de désenclaver l'îlot et faciliter les déplacements induits par la réalisation du groupe scolaire et des logements, la création d'une nouvelle voie de circulation destinée aux véhicules légers et circulations douces est prévue. Cette voie d'une largeur de 12m, reliera ainsi la rue de l'Alliance à la rue Ambroise Croizat, dans le prolongement de la rue A. Bachelet.

Renforcer la trame verte et développer la présence de la nature en ville

Afin de renforcer le caractère végétalisé de ce secteur, composé de plusieurs cœurs d'îlot paysagés, un espace paysagé sera aménagé au cœur de la future construction à usage d'habitation. Ce cœur d'îlot paysagé s'inscrira ainsi en cohérence avec la morphologie du tissu existant.

Les abords de la nouvelle voie seront par ailleurs plantés afin de renforcer la continuité de la trame verte insérée dans les espaces urbains dans cette partie de Saint-Ouen-sur-Seine.

Ces aménagements permettront de répondre à la volonté municipale, inscrite dans le PADD, visant à développer la présence et la qualité de la nature urbaine, et assurer le maintien d'un cadre de vie agréable pour les habitants.

Schéma des orientations d'aménagement et de programmation

